

FINANCES - MARCHES PUBLICS

POINT 08 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUITE A APPEL A PROJETS AU CONSERVATOIRE ET L'ASSOCIATION LE NEZ AU VENT

La commune, très attachée à la vie associative, a fait le choix de soutenir financièrement les associations en tant que partenaires privilégiés de la dynamique de la ville, par le biais de l'attribution de subventions.

Suite à la proposition d'attribuer 5 000 € sur présentation de projet spécifique, deux associations ont répondu à cet appel :

- Le conservatoire : le projet est de mettre en place une chorale dans les écoles élémentaires des Buissons et de la Forêt. Chanter à l'école est une activité multifacette qui enrichit l'expérience éducative des élèves de nombreuses façons. En intégrant le chant dans le programme scolaire, les écoles peuvent non seulement améliorer les compétences académiques des élèves, mais aussi leur fournir des outils précieux pour leur développement personnel et social.
Le montant total de ce projet s'élève à 3 211€.
- Le Nez au Vent : le projet est d'acheter 3 vélos neufs de ville avec un cadre bas, taille XS – 26'', afin de permettre aux personnes débutantes de petite taille (<1,60m) de poursuivre leur apprentissage à l'extérieur (allées, rues) dans de bonnes conditions et ainsi devenir autonomes.
Le montant total de ce projet est de 1 000€.

Le montant total de ces deux projets confondus ne dépasse pas les 5 000€. Il a donc été décidé de financer ces deux projets.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le xx décembre 2024, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer et de verser une subvention au conservatoire et à l'association le Nez au Vent pour une somme totale de 4 211 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

ARTICLE 2 : DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 65748.

ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tous les documents y afférents.